



dossier n° PC 038 337 18 10021-M01

date de dépôt : 04/07/2024

complété le : 03/09/2024

demandeur : Société d'Habitation des Alpes

représentée par : Monsieur LAIR Jérôme

pour : modifications sur un projet de 16 logements collectifs sociaux comprenant la création de garde-corps et de pare vues, la modification et la création d'ouvertures en toiture, la création d'une casquette, l'agrandissement du local poubelle, l'aménagement de la voie privée et la mise à jour des parcelles

adresse terrain : avenue de Chamrousse, lieu-dit « L'Hôpital », RIVES (38140)

référence (s) cadastrale(s) : AI 197 - 473

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire modificatif
au nom de la commune de Rives

Le maire de Rives,

Vu la demande de permis de construire modificatif présentée le 04/07/2024 par la Société d'Habitation des Alpes représentée par Monsieur LAIR Jérôme, demeurant 74 cours Becquart Castelbon – CS 90229, à Voiron (38500) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour des modifications sur un projet de 16 logements collectifs sociaux comprenant la création de garde-corps et de pare vues, la modification et la création d'ouvertures en toiture, la création d'une casquette, l'agrandissement du local poubelle, l'aménagement de la voie privée et la mise à jour des parcelles ;
- sur un terrain situé avenue de Chamrousse, lieu-dit « L'Hôpital », RIVES (38140) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27/12/2013, modifié le 23/03/2015 ;

Vu la zone UBpe du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le permis initial n° PC 038 337 18 10021 délivré le 13/02/2019 ;

Vu les pièces jointes à la demande et les pièces complémentaires en date du 03/09/2024 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire modificatif est ACCORDE.

Article 2

Les prescriptions de l'arrêté initial sont maintenues.

Fait à Rives, le 22 octobre 2024
L'Adjoint à l'Urbanisme,
Jean-Paul GOUT

